



Informations de base	
2026/2737(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation des femmes et des filles en Afghanistan après l'adoption par les talibans du code de procédure pénale à destination des tribunaux Subject 4.10.09 Condition et droits de la femme 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde Zone géographique Afghanistan	

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Service européen pour l'action extérieure	KALLAS Kaja

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
20/05/2026	Débat en plénière		
21/05/2026	Décision du Parlement	T10-0186/2026	Résumé
21/05/2026	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2026/2737(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2 Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Proposition de résolution		B10-0246/2026	18/05/2026	
Proposition de résolution		B10-0247/2026	18/05/2026	
Proposition de résolution		B10-0249/2026	18/05/2026	
Proposition de résolution		B10-0251/2026	18/05/2026	
Proposition de résolution		B10-0252/2026	18/05/2026	
Proposition de résolution		B10-0254/2026	18/05/2026	
Proposition de résolution		B10-0255/2026	18/05/2026	
Proposition de résolution		B10-0258/2026	18/05/2026	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0186/2026	21/05/2026	Résumé

Résolution sur la situation des femmes et des filles en Afghanistan après l'adoption par les talibans du code de procédure pénale à destination des tribunaux

2026/2737(RSP) - 21/05/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 480 voix pour, 5 contre et 83 abstentions, une résolution sur la situation des femmes et des filles en Afghanistan après l'adoption par les talibans du code de procédure pénale à destination des tribunaux.

Le texte adopté en séance plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

Le Code porte atteinte aux droits des femmes en légalisant la violence domestique, en criminalisant les femmes qui cherchent à se protéger des abus, en institutionnalisant les châtiments corporels assimilables à de la torture, en reconnaissant l'esclavage, en prescrivant la peine de mort sans garantie de procès équitable, en accordant aux maris le pouvoir discrétionnaire de punir leurs épouses pour désobéissance, en soumettant les femmes qui quittent l'islam à un emprisonnement indéfini et en institutionnalisant la discrimination fondée sur le sexe, la religion et le statut social.

Le Parlement a fermement condamné le Code et a enjoint le régime taliban à l'abroger immédiatement. Il a exigé la fin immédiate des flagellations publiques, des châtiments corporels et des exécutions, ainsi que la levée de toutes les restrictions imposées aux femmes et aux filles, aux personnes LGBTQ+, aux minorités religieuses et aux autres groupes vulnérables dans la vie publique.

Étant donné que le régime taliban a institutionnalisé l'esclavage, la ségrégation sexuelle et le mariage des enfants, le Parlement a appelé le Conseil et la Commission à dénoncer ces pratiques dans toutes leurs interactions diplomatiques et à soutenir leur reconnaissance comme crimes contre l'humanité dans le cadre du Traité sur les crimes contre l'humanité proposé.

Enfin, le Conseil est également appelé à étendre les sanctions mondiales de l'UE en matière de droits de l'homme aux dirigeants talibans responsables de la persécution des femmes et des filles, notamment par des interdictions de voyager et des gels d'avoirs.